COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET DES VALLEES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

Etaient Présents, 59 titulaires, 3 suppléantes, 8 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires:

Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Didier BAYENS, Jean GASTOU, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIPE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Cédric LAPRUN, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maïlys DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs: Michel NOUSSITOU

à Pierre CASABONNE LE à Aimé SOUMET

France JAUBERT-BATAILLE Marianne PAPAREMBORDE

à Laurent KELLERà Jean-Jacques DALL'ACQUA

Gérard ROSENTHAL

à Henriette BONNET

Maïté POTIN

à Michel ADAM

Valérie SARTOLOU Jean-Etienne GAILLAT

à Bernard UTHURRY

Christophe GUERY

à Daniel LACRAMPE

Suppléants :

Danielle PARIS Marthe CLOT Muriel BIOT suppléante de Michel BARRERE-MAZOUAT

suppléante de Jean LASSALLE suppléante de Pierre ARTIGUET

Excusés :

Joseph LEES, Pierre CASAUX-BIC, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Pierre

SERENA, Didier CASTERES,

RAPPORT N°170131-13-ADM INGENIERIE LEADER HAUT BEARN 2017 DEMANDE DE FINANCEMENT

Mme BALLIHAUT expose:

Vu la convention LEADER Haut Béarn,

Vu les textes relatifs règlementaires de nos partenaires,

Vu les missions définies,

Le - 9 FEV. 2017

SOUS - PREFECTURE

LE GAL Haut Béarn, au travers de sa structure juridique porteuse, la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn, se porte garant de la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020, et, à ce titre, assure les missions suivantes :

- Mettre en œuvre, coordonner et gérer le programme LEADER,
- Assurer l'animation du programme sur la thématique « Devenir un espace-pilote dans le domaine de la valorisation économique durable des atouts environnementaux »,
- Favoriser la mobilisation, la concertation, la sensibilisation de tous les acteurs concernés en lien et en complémentarité avec chaque Communauté de Communes,
- Soutenir et promouvoir les initiatives émergeant du territoire qui seront en cohérence avec le programme LEADER.

En termes d'ingénierie territoriale, deux équivalents temps plein sont dédiés à l'animation et à la gestion de ce dispositif.

Dans ce cadre, au vu des règlements d'intervention de nos partenaires, il est proposé de solliciter les subventions inscrites au plan de financement suivant, au titre de l'année 2017 :

DEPENSES		RECETTES	
Gestion-Evaluation LEADER 1 ETP-	37.785,00 €	Département 64	15.000,00 € 14,5%
Animation-Communication	58.700,00 €		7 1,070
LEADER 1 ETP-		CR Aquitaine	10.000,00 € 9,7%
Prestations externes Communication Téléphonie Réception	4.250,00 €	FEADER LEADER	54.714,55 € 53%
Frais de déplacement	2.500,00 €	Autofinancement	23.520,45 € 22,8%
TOTAL	103.235,00 €	TOTAL	103.235,00 €

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- VALIDE le plan de financement de l'ingénierie LEADER Haut-Béarn 2017,
- **DONNE DELEGATION** au Président pour engager les démarches d'obtention des subventions et signer tout document correspondant.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 31 janvier 2017

Suivent les signatures

Affiché le 9.02.17

Le Président

Daniel LACRAMPE

REPUBLIQUE *

REÇU

Le - 9 FEV. 2017

SOUS - PREFECTURE